

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 4 mars 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Poste # 3 vacant

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2019-03-026

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Jonatan Roux, appuyée par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption procès-verbal de FÉVRIER ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrit à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière **Rapport 2 fois par année** juin et décembre.
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Dossier fibre optique rapport du comité
 - 7.2 Dossier Mada cotisation 2019
 - 7.3 Formation du comité consultatif en environnement
8. Administration ;
 - 8.1 Adoption du règlement d'emprunt # 280
 - 8.2 Demande au Camp Beauséjour pour hébergement en cas d'urgence
 - 8.3 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2
 - 8.4 Offre de services Sogetel
 - 8.5 Lettre à la municipalité de Ham-Sud avis d'annexion
 - 8.6 Dépôt des déclarations pécuniaires des élus.
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Emplacement de la citerne de Gaudreau durant l'été 2019
 - 9.2 Acceptation du rapport annuel 2018 du réseau d'égout sanitaire.
10. Sécurité publique ;

- 10.1 Signature de l'entente avec la croix rouge
- 11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur remis aux élus
 - 11.2 Calcium
- 12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Lettre Jean-Charles Pelland
- 13. Loisirs et culture ;
 - 13.2 Cabane à sucre le 13 avril
- 14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Liste de la correspondance ;
 - 14.2 VARIA
 - a) Demande a poste Canada pour obtenir une grosse boîte pour poster les paquets.
 - b) Calendrier 2019 Remorque Radar Projet
 - c) Demande de l'Association du Lac Coulombe
 - d) Arbres et composte
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de la séance.

2019-03-027 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2019.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 février 2019. Le document a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et dont ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Gilles Gosselin et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de février. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 2 749.00 \$
 Salaire DG : 2 293.68 \$
 DAS mensuel : 4 031.10 \$
 Téléphones : 243.94 \$
 Bell mobilité 53.99 \$

2019-03-028 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **68 906.76 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Gosselin, appuyé par Michel Prince et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

****ANNULÉ**** Croix-Rouge 2019	(150.00)
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
Receveur Général du Canada (DAS)	32.84
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	268.68
Receveur Général du Canada (DAS)	1 098.69
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 630.89
Société Canadienne des postes (timbres)	160.63
Société Canadienne des postes (Xpresspost)	20.90
Société Canadienne des postes (lettres recommandées)	38.51
Ministre du Revenu du Québec (CNT)	99.57
Les Constructions Léo Barolet (rampe)	21 584.38
SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution)	317.90
André Henri, maire	900.00
Michel Prince, conseiller	369.80
Christine Marchand, conseillère	369.80
Claude Caron, conseiller	369.80
Jonatan Roux, conseiller	369.80
Gilles Gosselin, conseiller	369.80
Bell Mobilité inc. (février)	53.99
Buropro (février)	727.32
La Capitale (mars)	914.78
Desroches Groupe Pétrolier (janv.)	1 653.33
Épicerie du Coin (fév.)	227.05
Entretien Général Lemay (4e vers. déneigement, travaux)	2 873.88
Excavation Marquis Tardif inc. (4 vers. déneigement)	16 149.83
Gesterra (janvier & février)	4 845.65
Eurofins Environex (fév.)	167.86
Hydro-Québec (éclairage public / janv.)	254.28
Sogetel (mars)	243.94
Vivaco Groupe Coopératif (février)	56.71
Auclair Drolet arpenteurs-géomètres (annexion)	1 264.73
Carl Lefebvre arpenteur-géomètre (rencontre)	431.16
CRSBP (formations - biblio)	45.99
Librairie Renaud-Bray (livre - biblio)	26.20
MRC d'Arthabaska (formulaires)	225.00
Les Pompes Garand inc. (réparations - aqueduc)	2 715.92
Solutions Zen Média (site Web)	15.33
Carrefour Action Municipale & Famille (adhésion)	44.27
Total du salaire de la D.G. :	2 293.68
Total des salaires & déplacements :	4 794.31
TOTAL :	68 906.76 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :

7. RAPPORT DES COMITÉS :

7.1 DOSSIER FIBRE OPTIQUE RAPPORT DU COMITE

Monsieur Gilles Gosselin fait mention qu'il y a du nouveau au projet de fibre optique. A cette rencontre il y a été mentionné qu'il y aurait possibilités que des subventions soient remises directement aux compagnies de distribution de ce service. Pour le moment le dossier est en attente d'information.

2019-03-029

7.2 DOSSIER MADA COTISATION 2019

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Michel Prince il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le montant de 44.27\$ soit payé pour la cotisation annuel pour l'adhésion au Carrefour Action Municipale & Famille 2019.

2019-03-030

7.3 FORMATION DU COMITE CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Michel Prince il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le comité consultatif en environnement est composé des personnes suivantes :
Claude Caron, Jonatan Roux, Gilles Gosselin, Jean-Charles Pelland, Jasmin Houle et Giorgio Uehlinger.

8. ADMINISTRATION

2019-03-031

8.1 ADOPTION DU REGLEMENT D'EMPRUNT # 280

Municipalité Saints-Martyrs-Canadiens

Règlement numéro 280 décrétant une dépense de 404 000.00\$ et un emprunt de 404 000.00 \$ pour construction d'un réseau pluvial sur une partie des rues Principale, Village, Église incluant la réparation de regard et pose d'asphalte sur les rues concernées.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé le 4 mars 2019;

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée par Michel Prince il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de construction d'un réseau pluvial sur une partie des rues Principale, Village, Église incluant la réparation de regard et pose d'asphalte sur les rues concernées. Selon les plans et devis préparés par la firme EXP, portant les numéros VIC-00247050-A0, en date du 2018-08-29, incluant les frais, les taxes nettes et les

imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par EXP, en date du 2018-08-24, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 404 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 404 000.00 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2019-03-032

8.2 DEMANDE AU CAMP BEAUSEJOUR POUR HEBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Attendu que la municipalité procède présentement à la préparation de son plan d'Urgence tel que le demande la Loi.

Attendu que pour réaliser notre plan il est important nous ayons une entente avec le Camp Beauséjour puisque le Camp Beauséjour possède les équipements nécessaires pour l'hébergement et la préparation des repas ce qui répondra à nos besoins.

Attendu que la municipalité s'engage à rembourser les frais encourus pour les dépenses comme il sera stipulé dans l'entente.

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande pour obtenir une entente de services avec le Camp Beauséjour soit remis aux dirigeants pour approbation.

2019-03-033

8.3 SECURITE CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Gosselin

APPUYÉE PAR : Claude Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10,000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12,000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2,000\$;

QUE la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Notre-Dame-de-Ham, du Canton de Ham-Nord, St-Adrien-de-Ham et St-Fortunat pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2,000\$ prévue au programme dans ce cas ;

QUE la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens autorise Mme Thérèse Lemay, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

8.4 OFFRE DE SERVICES SOGETEL

Une offre de Sogetel nous a été présentée pour l'augmentation de la capacité de la fibre optique et remplacement des appareils téléphoniques. Le dossier est à l'étude manque d'information.

2019-03-034

8.5 LETTRE A LA MUNICIPALITE DE HAM-SUD AVIS D'ANNEXION

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens avise la Municipalité de Ham-Sud qu'un avis de motion a été donné pour l'annexion du chemin Dupuis à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

8.1 DEPOT DES DECLARATIONS PECUNIAIRES DES ELUS.

Les déclarations pécuniaires de chaque élu ont été déposés à la séance du conseil du 4 mars 2019.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

2019-03-035

9.1 EMBLACEMENT DE LA CITERNE DE GAUDREAU DURANT L'ETE 2019

Pour répondre à la demande de Gesterra demandant un autre endroit pour le stationnement du camion-citerne lors de la vidange des fosses pendant la période estivale. Nous allons vérifier avec le propriétaire voisin du site.

2019-03-036

9.2 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU RESEAU D'EGOUT SANITAIRE.

Attendu que le rapport a été présenté aux élus par M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal et responsable du réseau sanitaire.

Attendu que M. Ramsay donne les explications aux élus et répond à certaines interrogations des membres du conseil.

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Gilles Gosselin il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil acceptent le rapport suivant les explications et recommandations de M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal et responsable du réseau sanitaire.

10. SECURITE PUBLIQUE ;

2019-02-037

10.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'entente avec la croix rouge soit renouvelée et signée.

11. VOIRIE ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR REMIS AUX ELUS

Les membres du conseil ont rencontré l'inspecteur durant l'atelier de travail pour discuter des sujets qui concernent ses dossiers.

2019-03-038

11.2 ACHAT DE L'ABAT POUSSIÈRE

Attendu qu'après vérification du tarif chez Somavrac au coût de 0.32\$ du litre l'achat prévu pour l'été 2019 est de 45 000 litres.

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé de Gilles Gosselin il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'abat poussière soit acheté chez Somavrac au coût de 0.32\$ du litre pour un total de 45 000 litres.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

2019-03-039

12.1 LETTRE DE M. JEAN-CHARLES PELLAND DEMANDANT L'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Gilles Gosselin il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la municipalité appui la demande de subvention présenté par M. Jean-Charles Pelland au nom de l'A.R.L.N.

Que la lettre d'appui soit vérifiée par Claude Caron conseiller.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 CABANE A SUCRE 13 AVRIL A MIDI

Rappel diner de cabane samedi le 13 avril à midi. Réservation obligatoire pour le 8 avril.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Lettre de la famille Dupuis
2. Municipalité de Tingwick Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu au Québec
3. J.U Houle confirme que la compagnie T.G.C Inc accorde un contrat d'achat a J.U Houle pour fournir des matériaux et fournitures pour réaliser les travaux de réfection du réseau pluvial et des regards pour un montant de 60 000. \$
4. Ministère de l'environnement programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux
5. Polyvalente de Disraeli levée de fonds de la jeunesse secondaire
6. À Notre Santé demande d'autorisation pour mentionner le nom du Comité des fêtes au rapport annuel de la Fondation a Notre Santé.
7. Carrefour d'entraide Bénévole des Bois Francs concours mordu du bénévolat
8. Service d'aide conseil en rénovation patrimoniale
9. Analyse des taux taxes des municipalités de la MRC d'Arthabaska.

14.2VARIA

2019-03-040 A) DEMANDE A POSTE CANADA D'OBTENIR UNE BOITE POUR POSTER LES COLIS ET GRANDES ENVELOPPES.

Attendu que la municipalité doit se déplacer à Ham-Nord, soit une distance de 13km lorsqu'elle doit poster de grandes enveloppes ou des paquets.

Attendu que d'autres municipalités voisines possèdent déjà cette boîte.

En conséquence il est proposé par Jonatan, appuyé par Christine Marchand, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Qu'une demande soit présentée à Poste Canada pour obtenir une grosse boîte pour effectuer les envois de grandes enveloppes et colis par-là poste.

B) REMORQUE RADAR DISPONIBLE

La MRC d'Arthabaska nous offre la remorque radar au mois de septembre 2019.

Les membres du conseil sont unanimes pour répondre que septembre nous ne percevons pas la nécessité il est trop tard.

C) DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC COULOMBE.

La demande a été unanimement refusé d'utiliser le site de la municipalité. Les membres du conseil suggèrent aux représentants du Lac Coulombe d'ouvrir un Facebook ce n'est pas dispendieux et sa pourrait très bien répondre à leurs besoins.

2019-03-041 D) ARBRES ET COMPOSTE

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Michel Prince il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que nous réservions 500 arbres plus un voyage de composte pour le printemps 2019. Les frais de déplacement sont également autorisés pour aller chercher les arbres.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

Proposé par Claude Caron à 19h50